

# Fiche 5

## Implantation de sentiers piétonniers



### Mise en contexte

La rainette faux-grillon de l'Ouest (ci-après nommée « rainette ») est une espèce sensible aux modifications de son habitat. En principe, l'aménagement de sentiers piétonniers à l'intérieur ou à proximité de cet habitat doit être adapté à ses trois zones de sensibilité (voir la [fiche 1](#) pour plus de détails). Voici un ensemble de recommandations et de bonnes pratiques à adopter pour réaliser ce type d'intervention dans chacune des zones de sensibilité.

**Dans les zones de sensibilité élevée et modérée :** Limiter l'aménagement d'un sentier à la largeur minimale requise pour l'usage, et à des pentes inférieures à 15 %, ou 25 % pour de courtes distances. Selon la Fédération québécoise de la marche, l'emprise moyenne d'un sentier de randonnée est de 1,2 m avec un dégagement maximal du sol de 3 m.

### Zone de sensibilité élevée - Habitat de reproduction

**Éviter de construire un sentier piétonnier dans cette zone. Si nécessaire :**

- ▶ Prévoir le plus court trajet et éviter de traverser un milieu humide;
- ▶ S'il faut absolument passer dans un milieu humide, construire des passerelles faites de structures surélevées de 30 à 50 cm au-dessus du niveau de l'eau et privilégier des passerelles à ancrage de béton de petite dimension. L'objectif est de réduire l'empiètement;
- ▶ Condamner les sentiers clandestins avec des plantations et afficher les interdictions de passage.

**À noter :** Il est possible, à des fins d'interprétation de la nature, de construire un accès étroit sur pilotis pour permettre aux piétons d'observer le milieu de reproduction. Ne pas dépasser 3 m de largeur.

### Zone de sensibilité modérée - Habitat terrestre

- ▶ Réutiliser, dans la mesure du possible, les sentiers existants. Condamner les sentiers inutilisés ou en décourager l'accès :
  - Aménager des bandes tampons avec des arbustes compacts;
  - Installer des obstacles physiques, comme des barrières ou des murets.
- ▶ Construire les sentiers terrestres en remblai pour éviter de creuser lors de l'aménagement du sentier, car cela peut modifier la dynamique de l'hydrologie.
- ▶ Compacter les semelles des sentiers piétonniers afin d'éviter la déformation découlant des mouvements liés au gel et au dégel du sol.
- ▶ Implanter les installations sanitaires et les aires de service à l'extérieur de l'habitat de la rainette et de son milieu environnant.

## Bonnes pratiques pour planifier l'implantation d'un sentier piétonnier

### Analyser le milieu où seront réalisés les travaux :

- ▶ Faire une prospection au printemps pour tester votre trajet;
- ▶ Localiser les espèces floristiques menacées ou vulnérables et les espèces exotiques envahissantes floristiques (EEE floristiques), pour les éviter;
- ▶ Localiser les arbres à conserver et les arbres qui devront être abattus pour éviter un danger de chute;
- ▶ Localiser les voies d'écoulement qui nécessiteront des drains sous le sentier.

### Bien choisir les matériaux à utiliser :

- ▶ Gravier et poussière de pierre;
  - ▶ Roches et pavés;
  - ▶ Pieux vissés en acier galvanisé ou ancrage de béton du plus petit diamètre;
  - ▶ Paillis et bois naturel ou bois traité\*
- \* Ne pas utiliser les produits traités avec des substances nuisibles pour l'environnement.

### Éviter l'utilisation d'éclairage. Si nécessaire :

- ▶ Choisir la puissance minimale qui répond au besoin d'éclairage;
- ▶ Utiliser des ampoules  $\leq 2\ 000\ K$  de couleur ambrée :
  - Ex. : DEL Ambre ou PC-Ambre;
- ▶ Choisir des faisceaux étroits, et diriger les faisceaux vers le bas;
- ▶ Empêcher la diffusion de la lumière vers le milieu naturel et au-dessus de l'horizon en utilisant des abat-jours :
  - Installer des dispositifs munis de détecteurs de mouvements ou utiliser une minuterie d'éclairage;
  - Considérer des solutions de remplacement comme des réflecteurs, de la peinture claire ou de la phosphorescence.



Passerelle en bois et en métal située en milieu humide avec des ancrages adaptés © Lyne Bouthillier

## Méthodes à privilégier pour la réalisation des travaux

- Idéalement, réaliser les travaux d'excavation ou d'abattage d'arbres nécessitant de la machinerie sur un sol gelé.
  - Pendant la **période à risque faible** (du 15 octobre au dégel), avant que le sol ne gèle, effectuer les travaux lorsque le sol n'est pas détrempé et mettre en œuvre les mesures décrites à la [fiche 3](#).
  - Pendant la **période à risque modéré** (du 1<sup>er</sup> août au 15 octobre), le défrichage à la main est préférable. Cependant, pour les autres travaux, n'effectuer que ceux jugés essentiels durant cette période en mettant en place des clôtures d'exclusion tout autour du tracé. Ces clôtures visent à empêcher les rainettes d'accéder à la zone des travaux\*.
- \* Un [permis à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune \(SEG\)](#) est à prévoir pour la capture et la relâche de rainettes à l'extérieur de la zone des travaux.
- Éviter de réaliser des travaux pendant la **période critique** (du dégel au 1<sup>er</sup> août).

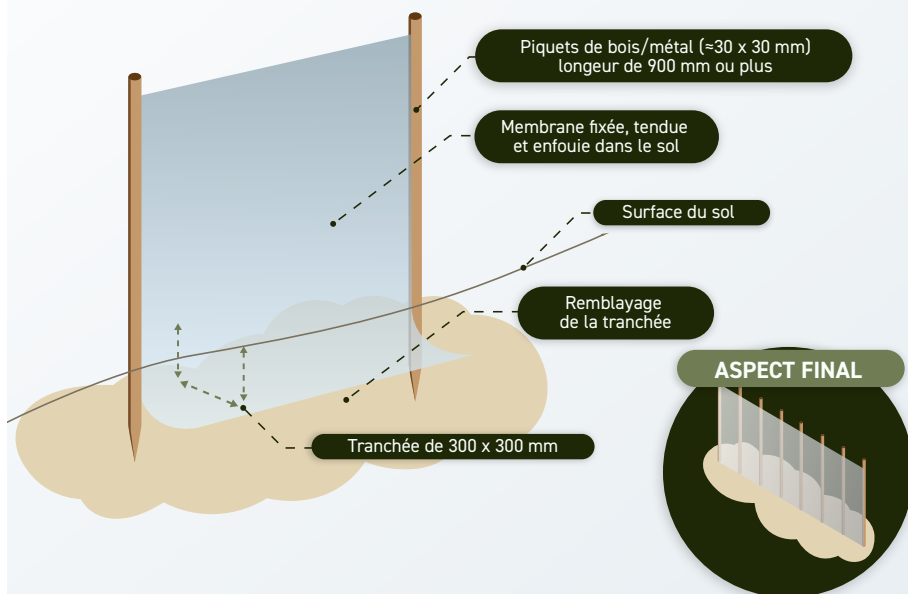


Schéma d'installation d'une clôture d'exclusion ou d'une barrière à sédiments



- Pendant les travaux, mettre en place des mesures pour empêcher le rejet ou le transport de sédiments, de matériaux, de déchets de construction ou d'EEE floristiques provenant du chantier vers les milieux humides, les mares temporaires et les fossés de drainage. On peut, par exemple :
- Installer des barrières à sédiments;
  - Fixer des balles de foin à l'exutoire des fossés;
  - Aménager les aires d'entreposage des matériaux à l'extérieur de l'habitat;
  - Réaliser les travaux de charpenterie et de coupe à l'extérieur de l'habitat;
  - Installer des bâches pour recueillir tous les débris (ex. : matériaux, végétaux, en particulier les EEE floristiques) et s'en débarrasser dans un centre de récupération.